

Genre du véhicule	Marque de fabrication		Type		Modèle année	Bordereau-type N°	
Remorque de travail	A M M A N N		A M A 4 B		1964	4 ' 4 9 4	
Caractéristiques "Sandstreuer AMA 4 B" sur plaquette du constructeur, à gauche sur timon							
Carburant					Nombre de cylindres		
Constructeur du châssis	U. AMMANN, Maschinenfabrik AG, Langenthal						
N° du châssis frappé	à l'avant, à droite en haut sur châssis, derrière timon + sur plaquette						
N° du moteur frappé							
Type du moteur							
Position du mot.	Frein-moteur						
Cylindrée	cm³	Frein de remorque				Dimensions ext. en mm	
Temps	Transmission		Treuil/Cabest.		Longueur 1'300-1'600		
Refroidissement	Nombre vit. avant		Crochet rem.		Largeur 1'230		
Entraînement	Vitesse en 1 ^{re}		Voie 1'100		Hauteur 1'500		
Nombre d'axes	1	Vitesse en prise dir.		distance axe/attache 800-1'100			
Nombre de pneus	2	Bloquage différentiel		Diam. de braq.		Porte à faux arr. 500	
Frein à pied							
Frein d'arrêt: aucun (admis selon lettre de la Division fédérale de police du 10.12.63)							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide			260	Dimension	4.40-12		Longueur
Charge utile			---	Charge pneu	240		Largeur
Total			260				Hauteur
Gar. de fabr.							Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes		Porte à faux arr.	
Direction: position				Marque du moteur		C.V. frein	
Alésage				Course		C.V. impôts	
Forme de la carrosserie				remorque-sableuse			
Nombre de places: total			(avant	milieu	arr.)	Places debout

Phares: marque	Indic. de direction
Feux de croisement	
Feux de position	
Phare brouillard	Essuie-glace
Feux arrières	Avertisseur
Rélecteurs 2/ vers l'avant (blanc) ϕ 70	Rétroviseur
2/ vers l'arrière (rouge) triangles	Indicateur de vitesse
Eclairage N° de contrôle	Parties dangereuses
Phare marche arrière	
Équipement électr.	Volts
Mesure du bruit	bB à

Observations et exceptions

*) Ce véhicule peut être utilisé vers l'avant et vers l'arrière, les réflecteurs sont interchangeables.

Ailes: Marquées noir-jaune.

Lieu et date de l'expertise-type Langenthal, 21.1.64.

La Commission d'expertise-type